

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2017

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mme LAGARDE, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE LAGADEC, PEDEBIBEN, SERVAND,
MM. ARDURAT, DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représentées : Mme BANOS par Mme LAGARDE,
Mme ZAÏRI-AMARAL par Mme PEDEBIBEN.

Secrétaire de séance : M. MEUNIÉ.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11/04/2017.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- Vente d'une maison sur terrain 925 m², située à Bergea, appartenant à M. MAGNI et Mme BIL, au prix de 160.000€,
- Vente d'un terrain de 613 m², situé 12 Le Hameau du Grand Chemin, appartenant à la Société SOGIL, au prix de 50.000€
- Vente d'un terrain de 701 m², situé 3 Le Hameau du Grand Chemin, appartenant à la Société SOGIL, au prix de 50.000€.

La CDC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2016/2017, Mickaël DUCOS a effectué 24H45 complémentaires aux mois d'avril et mai. Accord du Conseil pour payer ces heures complémentaires à son indice habituel.

Renouvellement de contrats :

Le contrat de Mme DUPA Isabelle se termine le 30 juin 2017. Il sera renouvelé pour une durée de trois mois allant jusqu'au 30/09/2017.

Le contrat de Mme Laetitia VERGNE se termine le 28 août 2017. Cet agent sera stagiairisé à compter du 29/08/2017, sur le poste de Mme BARBAZANGE Aurélie actuellement en disponibilité.

Le contrat de M. GAUDET Ludovic se termine le 02 juillet 2017. Cet agent sera stagiairisé à compter du 03/07/2017, sur le poste de M. BIBENS Daniel qui est parti à la retraite.

Le contrat de Mme Olivia RICHARD se termine le 28 août 2017. Elle est actuellement sous Contrat Unique d'Insertion. Un entretien sera proposé à cet agent afin d'évoquer la suite à donner à ce contrat.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réforme sur les rythmes scolaires qui laisserait la possibilité aux Communes de choisir de revenir à la semaine des 4 jours n'est pas encore votée. Pour Saint-Maixant, ce retour aux 4 jours d'école par semaine ne se fera certainement pas pour la rentrée de septembre 2017 car toute l'organisation est à refaire, impliquant plusieurs acteurs locaux : le SISS pour le transport scolaire, le CVLV pour les NAP et le

périscolaire, les Parents d'Élèves, le personnel communal... La Commune attendra donc septembre 2018.

RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS DES LOTISSEMENTS AU PROFIT DE LA COMMUNE :

LOTISSEMENT « LE DOMAINE D'ANGÈLE »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L.141-3 modifié,

VU la Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit,

VU la demande de l'Association Syndicale du Lotissement « Le Domaine d'Angèle » de rétrocéder à la Commune de Saint-Maixant la voirie et les espaces communs du lotissement, Considérant que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies,

Considérant qu'en conséquence les délibérations prononçant le classement et le déclassement des voies sont dispensés d'enquête publique préalable,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit des voiries et espaces publics des parcelles suivantes, au lieu-dit Nougueyries :

AN 90 = 394 m² (chemin en calcaire)

AN 201 = 1089 m² (chaussée en enrobé et espace vert)

Soit un total = 1483 m²

Article 2 : prononce le classement des rues suivantes dans le domaine public communal à compter de la signature de l'acte de rétrocession : AN 201

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

LOTISSEMENT « LE CLOS DES PEUPLIERS »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L.141-3 modifié,

VU la Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit,

VU la demande de l'Association Syndicale du Lotissement « Le Clos des Peupliers » de rétrocéder à la Commune de Saint-Maixant la voirie et les espaces communs du lotissement, Considérant que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies,

Considérant qu'en conséquence les délibérations prononçant le classement et le déclassement des voies sont dispensés d'enquête publique préalable,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit des voiries et espaces publics des parcelles suivantes, au lieu-dit Brun :

AL 38 = 191 m² (espace vert)

AL 45 = 4213 m² (chaussée en enrobé et espaces verts)

AL 61 = 4121 m² (espace vert)

Soit un total = 8525 m²

Article 2 : prononce le classement des rues suivantes dans le domaine public communal à compter de la signature de l'acte de rétrocession : AL 38 et AL 45

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

AMÉNAGEMENT DU BOURG :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ouverture des plis concernant le marché pour la réalisation de l'étude relative à la traversée du bourg de Saint-Maixant a eu lieu le 24 mai 2017.

Trois offres ont été reçues en Mairie. Elles sont toutes conformes au cahier des charges :

- PLEIN AIR PAYSAGE : 19.608,00€ TTC
- M. PRADAL : 14.400,00€ TTC
- AZIMUT : 12.540,00€ TTC

Le Conseil décide de retenir la proposition du Cabinet AZIMUT Ingénierie. Un courrier de confirmation lui sera adressé en proposant une rencontre pour la mise au point du marché. L'étude avec la proposition de plusieurs scénarii devra être finalisée pour le 30 septembre 2017.

DÉSIGNATION DES DÉLEGUÉS À GIRONDE RESSOURCES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'adhésion de la Commune à « GIRONDE RESSOURCES », il convient de désigner deux délégués.

Le Conseil désigne :

- Délégué Titulaire : M. GAZZIERO Lucien
- Délégué Suppléant : M. PONCHATEAU Charles

ADHÉSION À GIRONDE NUMÉRIQUE :

Le Maire expose :

Le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services a pour corollaire le développement :

- de logiciels applicatifs utilisés par les services,
- du parc informatique,
- des besoins de stockage et d'archivage numérique.

Le respect des obligations légales de dématérialisation, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux administrés induisent des efforts d'investissement et de fonctionnement conséquents.

Face à ces constats, le Département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide du Syndicat Mixte Gironde Numérique qui propose, sur la base de l'article L 5111-1 du CGCT, une offre de services numériques mutualisés.

Ce dispositif public de mutualisation des services numériques permettra de :

- maîtriser notre système d'information et les données publiques qu'il contient;
- rendre accessible ces services mutualisés aux communes de la Communauté de Communes par notre intermédiaire;
- réaliser des économies sur la maintenance de notre système d'information;
- respecter les normes en vigueur de dématérialisation des procédures;
- mettre en place un plan de formation afin que les utilisateurs des applications logicielles et des matériels puissent s'adapter et évoluer sur les outils informatiques;
- bénéficier d'un appui technique sur l'ensemble des besoins liés à l'informatisation des services, de manière à réaliser des échanges d'informations et de savoir-faire et ce dans le but d'améliorer l'utilisation des outils informatiques, la productivité et de contenir les coûts.

Par délibération du 30 Novembre 2010, le Conseil Syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Le choix de participer aux services numériques facultatifs appartient à chaque adhérent du Syndicat et doit se manifester par :

- une délibération d'adhésion,
- une convention cadre de participation aux services numériques mutualisés,
- le cas échéant, une convention tripartite si des communes de la Communauté de Communes souhaitent accéder à cette offre de services mutualisés.

Une convention cadre de participation aux services mutualisés entre Gironde Numérique et la Communauté de Communes du Sud Gironde permet d'encadrer ces nouvelles relations contractuelles.

Sur le plan financier, la participation de la Communauté de Communes du Sud Gironde est recouvrée dans le cadre d'une participation financière annuelle en fonctionnement.

Dans le cas où des communes de la Communauté de Communes souhaitent accéder à cette nouvelle offre de services mutualisés, des conventions tripartites particulières à la convention cadre de participation seront mises en place en tant qu'annexe. Une participation complémentaire par communes et en fonction du nombre d'habitants sera payée par la Communauté de Communes.

La présente délibération vient encadrer la participation de la Commune de SAINT-MAIXANT aux services numériques de Gironde Numérique par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

En fonction du catalogue des participations aux services mutualisés en vigueur, la participation de la Communauté de Communes aux services mutualisés est décomposée en deux parties :

- une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plateforme de services et/ou à des services de sécurisation des données,
- une participation pour des prestations complémentaires non prévue dans le cadre des services proposés dans le cadre de l'adhésion.

La participation forfaitaire de la Communauté de Communes s'élève à un montant de 20.000€.

Pour chaque nouveau service, le catalogue de services mutualisés et le montant des participations financières seront ajustés en Comité Syndical.

La Communauté de Communes du Sud Gironde qui adhère au Syndicat Mixte Gironde Numérique a désigné ses délégués. Ils représenteront donc la Communauté de Communes et ses communes membres dans le cas d'une participation aux services mutualisés.

Le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir :

- APPROUVER la participation de la Commune aux services numériques mutualisés de base de Gironde Numérique à compter de l'année 2017.
- APPROUVER la participation de la Communauté de Communes pour le compte de la Commune pour un montant de 900 euros pour l'année.
- APPROUVER le remboursement de la participation de la Commune de Saint-Maixant auprès de la Communauté de Communes du Sud Gironde.
- L'AUTORISER à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer les conventions (cadre et particulières) réglant les relations entre la CdC, les communes de la CdC qui souhaitent bénéficier du service et le Syndicat Mixte Gironde Numérique.

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES 2017 (FDAEC) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière du vote du Budget Primitif 2017.

Après consultation de l'ensemble des Maires du Canton de l'Entre-Deux-Mers, le 18 mars 2017, l'accord définitif a fixé le montant de la subvention, au titre du FDAEC 2017, pour la Commune de Saint-Maixant, à 22.444,00€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- RÉALISER en 2017 les travaux suivants :

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| . Rue du Portail Rouge | 9.385,20 |
| . Rue Dussillon | 1.204,80 |
| . Rue Dutoya | 2.349,60 |
| . Rue Calèze | 1.341,60 |
| . Travaux préparatoires | 444,00 |
| . Point à Temps | 10.272,00 |
| . Bâtiment métallique Sces Techniques | 30.271,20 |
| <u>TOTAL TTC :</u> | <u>55.268,40€</u> |
- DEMANDER au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 22.444,00€ au titre du FDAEC 2017
- ASSURER le financement complémentaire par autofinancement pour 32.824,40€.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient d'effectuer la modification suivante sur le Budget 2017 :

D001 = - 13.542,11€

R001 = - 29.688,50€

D020 = - 16.146,39€

Accord du Conseil.

P.L.U.I. :

Mme LAGARDE et M. BERNADET ont assisté à la réunion du 29/05/2017 à Mazères :

- rencontre avec le Cabinet d'étude afin d'apprécier l'existant et les attentes sur l'ensemble du territoire

- réunion organisée sur plusieurs ateliers à thème :

. cadre de vie : habitat (désirs d'habiter, formes urbaines recherchées, qualité de l'habitat, aspect extérieur, clôtures...), paysages, rapport à l'environnement

. fonctionnement du territoire : déplacements, mobilité et accès aux équipements, liens aux pôles du territoire et extérieur (pour permettre de dégager un bassin de vie), économie (tourisme vert, PME/TPE, avenir agricole), équipements, services publics et desserte numérique

La prochaine réunion aura lieu le 27/06/2017.

CDC SUD GIRONDE – PROJET DE TERRITOIRE :

Réunion territoriale qui a eu lieu à Saint-Macaire le 12/05/2017 à laquelle étaient présents : MM. BALANS, BERNADET et PONCHATEAU :

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire, la CDC du Sud Gironde organise des rencontres afin de définir collectivement les priorités communautaires pour les dix prochaines

années. Pour prendre en compte les attentes et organiser de manière efficace l'expression des élus du territoire, cette réunion a été l'occasion d'échanger sur :

- appréciation des enjeux majeurs du nouveau territoire communautaire
- appréciation de l'action communautaire à ce jour
- attentes en termes d'adaptation dans les modalités de fonctionnement de l'action communautaire et/ou en termes de nouvelles politiques ou actions communautaires à entreprendre

La prochaine réunion aura lieu le 06/07/2017.

SICTOM :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion de travail du 09/05/2017 :

- proposition d'un nouveau règlement de la déchetterie, avec une phase de test de juillet à décembre, avant d'être présenté en Comité Syndical

- problématique des déchets verts :

scénario 1 : achat d'un broyeur par une ou plusieurs communes, cet achat peut être financé à 70% par l'agence de l'eau, le SICTOM accompagnera les communes intéressées pour monter le projet

scénario 2 : broyage en régie, le scénario est abandonné car il est jugé trop coûteux

scénario 3 : réalisation de prestations de broyage par une entreprise d'insertion (ESAT de Captieux et Verdélais) chez les particuliers, le SICTOM paiera une heure de prestation

Les scénarios 1 et 3 seront proposés au vote lors du prochain Comité Syndical.

TRAVAUX DE VOIRIE :

La glissière de sécurité en bois a été posée à Mouchac.

Les travaux d'aménagement de l'Espace Cécile MAGNI sont bien avancés.

CDC SUD GIRONDE – COMMISSION 4 :

Mme LAGARDE donne le compte rendu de la réunion du 11/05/2017 :

Le territoire compte 20 bibliothèques pour 37 communes (31.534 habitants) et 104 bénévoles.

La Bibliothèque Départementale de Prêts (BDP) s'appelle désormais BIBLIO GIRONDE.

Les bibliothèques sont classées de 1 à 4 :

- 1 pour Langon et Saint-Symphorien qui répondent aux critères officiels mais sont nettement insuffisantes au regard du territoire à couvrir

- 4 pour Saint-Maixant classé en Point de Lecture car est en dehors des pratiques professionnelles (n'a pas de convention avec Biblio Gironde)

4 bibliothèques ne sont pas informatisées dont Saint-Maixant qui possède cependant une base de données.

Le travail de coopération intercommunale et un fonctionnement en réseau restent à formaliser sur plusieurs points :

- Informatisation des collections
- Accompagnement des professionnels qualifiés
- Formation des bénévoles
- Acquisitions à l'échelle du territoire et constitution raisonnée des collections documentaires

Les projets :

- Des animations sur la base d'un budget de 2.500€ (dont un cycle de formations à destination des bénévoles et salariés du territoire).

- Le portage des livres à domicile avec un questionnaire à destination des personnes âgées pour connaître les besoins, les goûts... il existe déjà dans certaines communes.
- La médiathèque intercommunale à Langon avec une opportunité d'achat d'immeuble dans la rue Maubec avec un passage vers le cours des Fossés où se ferait l'accueil. Un calendrier est fixé de juin (cahier des charges) à décembre 2017 (demandes de subventions).
- Un espace dédié à la lecture est intégré dans la nouvelle MDSI de Langon qui sera construite en face de l'école primaire.

Biblio Gironde recherche un local sur le territoire, la commune de Mazères ayant besoin de récupérer ses locaux mis à disposition.

COMMISSION CANTINE :

Mme LAGARDE donne le compte rendu de la dernière réunion :

- bilan administratif
- nouveau mode de règlement à la rentrée de septembre 2017 : prélèvement automatique
- signalement de problèmes de comportement des enfants : insultes, violences
- discussion sur les plats comprenant du porc : une réunion sera organisée avec Mme REGLAIN

AUGMENTATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût du repas au restaurant scolaire est actuellement de 2,40€ (depuis le 1^{er} septembre 2016).

Compte tenu de l'augmentation des denrées alimentaires, le Conseil décide d'augmenter le prix du repas au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- pour les enfants : 2,60€
- pour les adultes : 5,20€

CDC SUD GIRONDE – PÔLE ACTION SOCIALE :

M. BALANS donne le compte rendu de la dernière réunion :

- rapport d'activité de l'aide à domicile
- ateliers « mémoire »
- portage des repas : c'est une compétence de la CDC, Saint-Maixant a donc été obligé de dénoncer la convention avec la Société SOGERES au 01/09/2017. L'information sera relayée auprès des 8 bénéficiaires. Le prix des plateaux-repas de la CDC Sud Gironde varie de 4,50€ à 8,50€ selon des critères d'âge, de santé et de revenus
- discussion sur la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)
- transport à la demande : sera étendu à l'ensemble du territoire de la CDC du Sud Gironde à partir du 01/09/2017

SYNDICAT DES GENS DU VOYAGE :

Mme LE LAGADEC signale que des pourparlers sont actuellement en cours pour que les communes de l'ancienne CDC des Coteaux Macariens ré-adhèrent à ce Syndicat des Gens du Voyage.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

Permanences au bureau de vote :

1^{er} tour – Dimanche 11 Juin 2017 :

08H à 10H : M. GAZZIERO, Mme LE LAGADEC, Mme CHARDONNET

10H à 13H : M. BALANS, Mme LAGARDE, Mme ZAÏRI-AMARAL, M. MONIER

13H à 16H : M. PONCHATEAU, Mme GAURY, M. DULUC

16H à 18H : M. GAZZIERO, Mme LE LAGADEC, Mme CHARDONNET

2^{ème} tour – Dimanche 18 Juin 2017 :

08H à 10H : M. GAZZIERO, M. BERNADET, Mme SERVAND,

10H à 13H : M. BALANS, Mme CHARDONNET, M. MEUNIÉ, M. MONIER

13H à 16H : M. PONCHATEAU, Mme GAURY, M. ARDURAT, M. DULUC

16H à 18H : M. GAZZIERO, M. BERNADET, Mme SERVAND

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES :

Vendredi 09 juin 2017 : de 16H30 à 19H

M. PONCHATEAU, Mme PEDEBIBEN, Mme SERVAND, M. MONIER

Samedi 10 juin 2017 : de 9H à 12H

M. GAZZIERO, M. BALANS, Mme CHARDONNET

QUESTIONS DIVERSES :

M. MONIER signale au Conseil qu'il a reçu des félicitations sur l'entretien du cimetière de Saint-Maixant.

M. VIGNES signale que les agents du SICTOM ne respectent pas toujours le matériel (conteneurs) lors du ramassage des ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.